

proférant d'horribles blasphèmes; puis il le foule aux pieds et le mutilent affreusement. Le mardi suivant, l'un tombe du second étage, se brise la tête et les membres, et meurt en subissant exactement les mêmes fractures qu'il a infligées à l'image du Crucifié. Quelques mois plus tard, un mardi, un autre, en tombant de moins haut, meurt de la même manière avec les mêmes mutilations, coïncidence humainement inexplicable. Le troisième reconnaît le doigt de Dieu et se repent. Il est dans les transes. Il y a de quoi.

Colonisation.—Les spéculateurs.—L'œuvre de la colonisation a pris incontestablement de l'élan depuis un certain temps, grâce au dévouement de quelques hommes remplis de zèle et de patriotisme.

Si le Gouvernement ne veut pas voir ce beau mouvement se ralentir bientôt, il doit être sur ses gardes et avoir l'œil ouvert sur les spéculateurs, qui font un mal incalculable à la colonisation.

Par spéculateurs, nous entendons ces hommes qui, n'ayant que l'amour du gain dans le cœur, et nullement l'amour de leur pays, prennent des lots, non avec l'intention de les défricher, d'y demeurer ou d'y mettre des colons, mais pour les garder sans y toucher jusqu'au jour où les travaux des véritables colons en auront augmenté considérablement la valeur. C'est un abus très grave qui se glisse dans tout nouvel établissement, que nous avons constaté nous-même en plusieurs endroits; et qui met des entraves sérieuses à l'œuvre de la colonisation.

Le calcul des spéculateurs est très simple. Un canton vient d'être arpenté et ouvert à la colonisation. Vite, ces messieurs s'emparent des meilleurs lots. Des colons de bonne foi viennent prendre des lots à côté des lots des spéculateurs; ils font des travaux considérables, travaux durs et pénibles; ils "mangent de la misère" comme on dit, pendant quatre ou cinq ans, et au bout de ce temps, ils ont donné beaucoup de valeur, non seulement à leurs propres lots, mais aussi aux lots de leurs voisins, les spéculateurs, qui n'ont pas fait abattre un seul arbre, qui n'ont absolument rien fait pour améliorer leurs terres. C'est ainsi que les spéculateurs exploitent les sueurs des colons de bonne foi. Un lot qu'ils ont payé \$20 ou \$30, ils le vendent au bout de cinq ans, \$200 ou \$300, grâce aux travaux de colonisation pour l'avancement duquel ils n'ont pas contribué un seul sou.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'injustice criante de cette indigne manière de spéculer; elle est évidente pour tout homme de cœur.

Nous le savons, la loi défend cette spéculation, mais nous savons aussi qu'elle se pratique sur une vaste échelle dans un grand nombre de cantons nouveaux, probablement dans tous, plus ou moins.

Nous prions le Gouvernement de donner toute son attention à cette grave question et de sévir sans miséricorde contre les spéculateurs.

Pour que la colonisation marche, il faut, de la part des autorités, quelque chose de plus que de belles paroles d'encouragement et quelques centaines de piastres dépensées plus ou moins mal à propos; il faut des actes et des actes vigoureux. Il faut que la loi, qui est faite pour tout le monde, pour le riche comme pour le pauvre, pour le fils du cultivateur comme pour le politicien, soit appliquée impartialement à tout le monde.—*La Vérité.*

— Changements ecclésiastiques effectués dernièrement dans le diocèse de St-Hyacinthe:

M. F.-Z. Mondor, du vicariat de Farnham à St-Joseph d'Ely, diocèse de Sherbrooke.

M. L.-L. Boivin, de St-Joseph d'Ely au vicariat de Farnham.

M. F.-X. Burque, du vicariat de St-Césaire à celui de St-Jude.

M. G. S. Dirome, du vicariat de St-Jude à celui de St-Césaire.

M. E. Filiatreault, du collège de Sorel à la cure de St-Joseph de Sorel.

M. F.-X. Lachance, du vicariat de St-Athanase à Moer's Forks, diocèse d'Ogdensburg.

M. G. Gaudreau, du vicariat de la cathédrale à Salmon Falls, diocèse de Portland.

M. C.-H. Jeannotte, du petit séminaire de Ste Marie au vicariat de Ste-Athanase.

M. O. Desrosiers, du collège de Sorel au vicariat de St-Marcel.

M. L.-H. Duhamel, du collège de Sorel au vicariat de Roxton.

M. J.-L. Beauregard, du séminaire de St-Hyacinthe au vicariat de Sorel.

M. J. Chaffers, du collège de Sorel au vicariat de St-Ours.

M. J.-H. Nadeau, du vicariat de St-Sébastien à celui de St-Charles.

M. Am. Gozette, au vicariat de St-Antoine.

M. L.-N. Thibaudier, vicaire à la cathédrale.

M. G.-C. Clapin, au séminaire de St-Hyacinthe.

M. J.-A. Balthazard, au séminaire de St-Hyacinthe.

M. J.-A. Lemieux, au séminaire de Ste Marie.

M. N. C. Leduc, à Rome.

Le devoir des cultivateurs.—Nous attirons l'attention des cultivateurs sur le remarquable article que voici et que nous empruntons au *Moniteur du Commerce*, publié à Montréal:

L'automne est venu, les champs dépouillés ont reçu un premier labour, les granges sont pleines, et faisant la part de ce qu'il faut garder pour les longs mois d'hiver, pour les semences prochaines et la nourriture de sa famille, le fermier a à décider ce qu'il fera du surplus que la récolte abondante lui a donné. Vendra-t-il avant l'hiver le produit de son travail? Convertira-t-il en argent les biens dont sa grange regorge ou bien attendra-t-il le printemps prochain, dans l'espérance que tout sera plus cher et que son profit s'augmentera. Voilà le problème qui, d'ici à quelques semaines, agitera bien des esprits.

Garder sa récolte jusqu'au printemps, obtenir peut-être le plus haut prix dans la contrée, se voir entouré des agents des négociants de Montréal qui vous pressent de vendre et repousser leurs offres, voir leurs barges s'éloigner du village sans emporter vos grains, s'attendre à ce qu'ils reviendront quelques jours plus tard avec des offres bien élevées vous solliciter de nouveau; se sentir pour un moment l'arbitre de leurs opérations; rentrer dans sa ferme, supputant la valeur de ce que contient une grange mal close et qui nécessiterait des réparations urgentes; et s'affermir de plus en plus dans sa détermination de ne pas vendre en se laissant d'un accroissement de profit au printemps. Voilà la première décision.